



Modèle pour les commentaires
Déclaration d'intention provisoire de publier les Normes internationales de pratique actuarielle (NIPA [5] et [6]) en rapport avec les modèles et programmes de gestion du risque d'entreprise (GRE) des assureurs

1. Une NIPA est nécessaire au titre des services actuariels en rapport avec les modèles de GRE des assureurs. Êtes-vous d'accord?

<input checked="" type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

2. Une NIPA est nécessaire au titre des services actuariels en rapport avec les programmes de GRE des assureurs prévus par les principes de base en matière d'assurance (ICP) de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) (en particulier les principes 8 et 16). Êtes-vous d'accord?

<input checked="" type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non



3. Des sujets proposés sont-ils inappropriés pour fins d'inclusion dans ces NIPA? Dans l'affirmative, veuillez expliquer les motifs pour lesquels un sujet particulier ne devrait pas être inclus.

Restriction potentielle de la pratique par rapport aux non-actuaire : Au Canada, les normes de pratique actuarielle existent principalement dans les domaines de pratique qui nécessitent l'intervention d'un actuaire. À l'opposé, la pratique de la GRE n'est pas un domaine réservé aux actuaire et de nombreux non-actuaire pratiquent dans ce domaine. Bien que les normes applicables à la GRE garantissent que les actuaire effectuent un travail de grande qualité, elles sont également susceptibles de restreindre la pratique des actuaire qui font directement concurrence aux non-actuaire. Dans le document publié en juillet 2013 par le Comité des normes actuarielles et intitulé « Criteria to decide what issues are worthy of being included in an ISAP (as opposed to being educational) » (Critères visant à décider quelles questions sont pertinentes aux fins d'inclusion dans une NIPA (plutôt qu'à des fins éducatives)), le point (d) stipule que les NIPA « devraient éviter de restreindre indûment la pratique par rapport à ce que peut faire un non-actuaire qui fournit des services relevant de la NIPA » [traduction libre]. Nous invitons les auteurs des NIPA à tenir compte de cet objectif.

La mise en œuvre de la NIPA sur la GRE comporte des avantages et, par conséquent, nous avons répondu « oui » aux questions 1 et 2. Il serait peut-être préférable, toutefois, de rédiger au moins certains conseils sur ces sujets, en particulier ceux envisagés par la NIPA [5], sous la forme de notes actuarielles internationales (NAI).

Sujets propres à la GRE : La déclaration d'intention concernant la NIPA [5] propose que la norme porte sur neuf sujets. Parmi les sujets proposés, il semble que plusieurs concernent de manière générale les travaux actuariels et qu'ils ne soient pas propres aux modèles de GRE; par conséquent, ces sujets sont peut-être déjà suffisamment couverts par la NIPA 1, par exemple, la qualité des données, l'établissement des hypothèses, la validation des modèles, les hypothèses et l'examen des modèles. Le point 5 du document « Critères » susmentionné stipule qu'un sujet devrait faire l'objet d'une NIPA seulement si d'autres NIPA ne fournissent pas déjà des conseils suffisants sur



Commentaires sur la Déclaration d'intention provisoire de publier les NIPA [5] et [6]

la question. Nous concluons, par conséquent, que la NIPA [5] mettrait l'accent sur des aspects propres aux modèles de GRE; par exemple, trouver des données et établir des hypothèses pour des événements extrêmes, les niveaux de fiabilité des analyses de la capitalisation ou de la solvabilité et les questions concernant les risques stratégiques et opérationnels qui ne sont pas couramment analysés dans les travaux actuariels traditionnels.

4. Quels autres sujets devraient être inclus dans ces NIPA?

Veillez indiquer les motifs pour lesquels vous souhaitez des conseils dans ce domaine et, le cas échéant, donnez un exemple pour bien illustrer le sujet. Veuillez également indiquer dans laquelle de ces deux NIPA devraient figurer ces conseils. Veuillez noter que les NIPA ne visent pas à aborder des questions précises propres à un pays. Les associations membres et les normalisateurs actuariels locaux pourraient aborder ces questions en fournissant des conseils supplémentaires à leurs membres au moment de l'adoption de la NIPA ou ajouter ces conseils dans le cadre de l'adaptation locale de la NIPA.

Terminologie de la GRE : En général, le vocabulaire de la gestion du risque est mal employé et n'est pas bien compris. Il faudrait établir des termes communs et des définitions précises qui assureraient une plus grande clarté lorsqu'on utilise les principaux termes de la GRE. Par exemple, en l'absence de définitions, les termes « propension au risque », « limites de risque » et « tolérance au risque » peuvent être une source de confusion quant au degré de risque jugé approprié du point de vue d'une entité ou d'un individu. Nous proposons l'élaboration d'un glossaire de la GRE, soit dans le cadre de la NIPA [6] soit dans le cadre d'un glossaire général des termes actuariels.

Identification des risques : La déclaration d'intention provisoire concernant la NIPA [6] parle d'« identification des risques »; toutefois, elle est plutôt vague en ce qui a trait à la signification de ce terme. On pourrait prendre en compte différentes formes d'identification, plus précisément les types de processus que l'on pourrait utiliser pour produire une liste générale des risques, pour tirer de celle-ci une liste des risques importants et pour s'assurer de mettre à jour à intervalles réguliers la liste des risques identifiés afin de tenir compte de



Commentaires sur la Déclaration d'intention provisoire de publier les NIPA [5] et [6]

l'émergence de nouveaux risques. Nous proposons d'inclure des descriptions générales dans la NIPA [6] et de fournir des renseignements plus détaillés dans une NAI.

Mesure des risques : La déclaration d'intention provisoire concernant la NIPA [6] prévoit l'élément « techniques de quantification de différents types de risques » dans la portée de la norme. Il est certainement utile de connaître les techniques possibles pour mesurer les risques et elles devraient figurer dans la norme; toutefois, on devrait expliquer dans quelles situations telle ou telle technique devrait être employée. Par exemple, l'analyse de scénarios, la vérification de la sensibilité et la simulation de crise inversée sont des techniques de base de la quantification des risques, mais il serait probablement utile de donner des conseils sur la technique à privilégier dans tel ou tel cas. À vrai dire, il conviendrait peut-être davantage de rédiger une NAI à cet égard.

Atténuation des risques : La NIPA [5] pourrait traiter de la pertinence et de la façon de tenir compte des programmes d'atténuation des risques dans les modèles de GRE. On pourrait rédiger une NAI qui élaborerait sur les avantages et les limites des différentes méthodes à ce sujet.

Présentation de rapports sur les risques : Dans la mesure où il n'est pas couvert par la NIPA 1, ce sujet serait pertinent pour les deux NIPA; on pourrait aborder des éléments comme les considérations propres à la GRE au sujet des communications à l'intention des parties prenantes concernant la conception, l'utilisation et la validation des modèles, la propension au risque, les politiques de gestion du risque, les mesures de contrôle du risque et différents autres types de communications visant à favoriser l'adoption des NIPA et à améliorer la maturité d'une entité à l'égard du risque.



Commentaires sur la Déclaration d'intention provisoire de publier les NIPA [5] et [6]

Nom	Jacques Lafrance
Organisme	Institut canadien des actuaires
Courriel	
Type de réponse	<input type="checkbox"/> Personnelle <input checked="" type="checkbox"/> Organisme

IMPORTANT :

Veillez vérifier si les cases sont cochées correctement et sauvegarder le fichier en le renommant avec le nom de l'organisation ou de la personne (p. ex., SOI_CommentTemplate_[NOM].Doc). Envoyez le courriel avec le fichier en pièce jointe à

SOI.ISAPs5-6.comments@actuaries.org, dans un message dont l'objet est « GRE ».